



**subventions
littérature catalane
2026**

Textes et coordination éditoriale

Institut Ramon Llull

Première édition : 2026

Mise en page

AuraDigit

Impression

AuraDigit

Dépôt légal

B 3465-2026

TABLE DES MATIÈRES

- 3** Présentation
- 4** La traduction d'ouvrages
- 5** Les ouvrages illustrés
- 6** La promotion d'ouvrages
- 7** La production éditoriale
- 8** Les éléments promotionnels
- 9** Les résidences de traduction
- 10** Le programme pour traductrices et traducteurs
- 11** Le *Fellowship* Llull
- 11** Les autres services
- 12** L'équipe de littérature llull
- 13** Les bureaux llull à l'étranger



PRÉSENTATION

L'Institut Ramon Llull (IRL) est une institution publique visant à promouvoir la littérature catalane dans le monde entier. Sa mission est de soutenir les professionnels internationaux de l'édition qui s'intéressent à des ouvrages catalans. Pour cela, l'IRL offre un vaste éventail d'aides aux auteurs, traducteurs, éditeurs et agents, salons et festivals littéraires, afin d'accroître la présence des auteurs catalans.

Il met en œuvre ses programmes dans les domaines suivants :

- Département de la Langue et des Universités
- Département de la Littérature
- Département de la Création

L'Institut coopère avec des festivals de littérature dans le monde entier, et participe régulièrement à des salons du livre internationaux. Il gère et organise également la présence de la Culture catalane en tant qu'invitée d'honneur dans le cadre de ces événements.

L'Institut se focalise sur les titres en catalan les plus significatifs, et prend en charge et produit le matériel promotionnel pour les meilleurs livres d'éditeurs et d'agences catalans destinés au secteur international de l'édition. En outre, l'Institut met en place un programme annuel de subventions à Barcelone pour les éditeurs et les agents internationaux, à travers des programmes réguliers qui permettent de créer des espaces de dialogue et d'échange entre les auteurs et les traducteurs.

L'Institut propose également 6 programmes de subvention destinés à des professionnels du secteur de l'édition. La brochure en fournit la liste :

1. Traduction d'ouvrages
2. Livres illustrés
3. Promotion d'ouvrages
4. Production éditoriale
5. Éléments promotionnels
6. Traducteurs en résidence

À travers ces ressources et initiatives, l'objectif de l'Institut est d'accompagner les écrivains, illustrateurs, traducteurs, éditeurs, agents littéraires et les organisateurs de festivals pour qu'ils apportent la littérature catalane aux lecteurs du monde entier.

LA TRADUCTION D'OUVRAGES

Subventions pour la traduction d'ouvrages littéraires et d'essai vers d'autres langues

OBJET

La traduction d'ouvrages originaux en catalan ou en occitan (dans sa variante aranaise) des genres suivants : la fiction, la poésie, le théâtre, la bande dessinée et l'essai (non-fiction et sciences sociales).

BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à soutenir les éditeurs, espagnols ou étrangers, répondant aux critères suivants :

- Publier l'ouvrage entre la date de la décision d'octroi de la subvention et le 15 novembre 2027.
- Avoir acquis les droits d'édition pour la publication de l'ouvrage.
- Publier l'ouvrage sous forme de livre imprimé et avoir une distribution commerciale dans les librairies (les publications en ligne et l'impression à la demande sont exclues).

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les dépenses suivantes sont considérées comme éligibles :

- Les honoraires de la traductrice ou du traducteur.
- Pour les anthologies de poésie, les honoraires de la personne chargée de la sélection et de l'édition (anthologiste).
- Les éditions révisées de traductions antérieures, à condition qu'un contrat soit établi avec la traductrice ou le traducteur pour la révision de la traduction déjà publiée et que cette personne soit dûment créditée dans l'ouvrage.
- Les éventuelles redevances pour l'acquisition des droits d'une traduction déjà publiée, à condition qu'un contrat soit signé entre l'éditeur demandeur et le détenteur des droits de ladite traduction.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels par an :

- **Premier appel** : du 16 février au 28 mai 2026.
- **Deuxième appel** : du 25 juin au 29 octobre 2026.

Il est possible de soumettre trois demandes par appel.

La dernière échéance pour la présentation des documents justificatifs est le **15 novembre 2027**.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

LES OUVRAGES ILLUSTRÉS

Subventions pour la publication d'ouvrages illustrés à l'étranger

OBJET

Le financement des coûts destinés à la rémunération de l'illustrateur/-trice d'ouvrages illustrés. L'ouvrage auquel est rattachée la demande de subvention doit faire l'objet d'un contrat selon l'une des trois modalités suivantes :

- Ouvrage pour le compte d'une maison d'édition étrangère.
- Cession des droits d'un ouvrage déjà publié.
- Coédition internationale.

BÉNÉFICIAIRES

Ces subventions sont destinées à les éditeurs et agences littéraires étrangères, répondant aux conditions suivantes :

- Disposer des droits pour publier l'ouvrage.
- L'ouvrage doit être publié sous forme de livre imprimé et faire l'objet d'une distribution commerciale (les publications en ligne, l'impression sur demande et l'auto-édition sont exclues).
- L'ouvrage doit être publié dans une langue autre que le catalan ou l'arabais.
- L'illustrateur/-trice doit avoir son domicile fiscal en Catalogne ou aux Îles Baléares.
- L'ouvrage traduit doit être publié après la décision finale relative à l'octroi des subventions et avant le 15 novembre 2027.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Nous considérons comme coûts éligibles la rémunération de l'illustrateur/-trice ainsi comme la cession des archives digitales de l'œuvre (artwork/data fee).

La quantité maximale subventionnable est de 10.000€.

En cas de coédition, si la rémunération en droits d'auteur n'est pas spécifiée, la quantité maximale subventionnable est de 2.500€.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de trois appels :

- **Premier appel** : du 16 février au 28 avril 2026.
- **Deuxième appel** : du 4 mai au 18 juin 2026.
- **Troisième appel** : du 25 juin au 29 octobre 2026.

Il est possible de soumettre six demandes par appel.

La dernière échéance pour la présentation des documents justificatifs est le **15 novembre 2027**.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

LA PROMOTION D'OUVRAGES

Subventions pour la réalisation d'activités de promotion de la littérature catalane et aranaise à l'étranger

OBJET

Cette subvention est prévue pour la mise en œuvre des activités suivantes au cours de l'année de l'appel à candidature :

- a) **Actions de promotion de la littérature catalane et aranaise** hors du territoire linguistique de ces deux langues : festivals littéraires internationaux, présentations et plans de promotion d'ouvrages traduits.
- b) **Textes** de littérature catalane et aranaise dont la traduction est publiée dans des revues culturelles.
- c) **Actions de promotion d'ouvrages illustrés** publiés dans n'importe quelle langue, à l'exception du catalan et de l'occitan (dans sa variante aranaise), et dont l'illustratrice ou l'illustrateur est une personne domiciliée en Catalogne ou aux Baléares. Les événements promotionnels doivent être des festivals internationaux et/ou des foires du livre, des présentations ou des plans de promotion pour des livres illustrés.

BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels ou personnes morales publiques ou privées, espagnols ou étrangers.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

- a et c) **Les activités de promotion :**
 - Le déplacement de l'auteur·e (écrivain·e/illustrateur·trice) et du traducteur·-trice.
 - L'hébergement de l'auteur·e (écrivain·e et illustrateur·-trice) et du traducteur·-trice.
 - Les honoraires professionnels (écrivain·e, traducteur·-trice et autres participants externes).
 - Le matériel graphique (coûts de mise en page, d'impression, de conception et d'envoi du matériel graphique).

- Les honoraires de l'entreprise de communication externe.
- Honoraires professionnels pour la rédaction d'une préface ou postface.
- Les coûts de la campagne de marketing (inclut aussi l'insertion de publicité dans les moyens de communication numériques et les réseaux sociaux).
- Les droits de projection de films ou de documentaires.
- Le matériel audiovisuel (production technique, traduction et coûts de sous-titrage).

b) Le dossier dans des revues :

- Les honoraires des rédacteurs·-trices, traducteurs·-trices, éditeurs·-trices et collaborateurs·-trices externes.
- Les droits de reproduction d'images.

Les pièces justificatives (factures, preuves de paiement, etc.) doivent être datées de l'année de l'appel.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 16 février au 14 mai 2026.
Pour les activités du 1er janvier au 31 juillet 2026.
- **Second appel** : du 25 juin au 7 octobre 2026.
Pour les activités du 1er août au 31 décembre 2026

L'échéance pour la présentation des documents justificatifs est :

- Pour le premier appel, le 15 novembre 2026.
- Pour le second appel, le 31 janvier 2027.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

LA PRODUCTION ÉDITORIALE

Subventions pour la production éditoriale de traductions d'œuvres

OBJET

Le financement des frais liés à la production éditoriale de traductions d'œuvres originellement en langue catalane et occitane (dans sa variante aranaise) correspondant aux modalités suivantes : **poésie et théâtre**, et répondant aux termes définis dans les conditions.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires de cette subvention sont les éditeurs répondant aux conditions suivantes :

- L'œuvre doit être publiée dans une langue différente de la catalane et/ou occitane (dans sa variante aranaise).
- L'œuvre doit être publiée sous forme de livre imprimé et bénéficier d'une distribution commerciale.
- Le tirage de la première édition de l'œuvre subventionnée doit être d'au moins 300 exemplaires.
- La traduction doit avoir été faite à partir de l'œuvre originale en catalan, occitan ou provençal (dans le cas de la poésie médiévale catalane).
- L'œuvre doit être publiée entre la date de confirmation de l'attribution et le 15 novembre 2027.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Seuls les frais liés à la production de l'œuvre (papier, impression et reliure) peuvent être subventionnés.

La quantité maximale subventionnable est de 2.000 €.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette ligne de subventions fait l'objet de deux appels :

- **Premier appel** : du 16 février au 4 juin 2026.
- **Deuxième appel** : du 25 juin au 29 octobre 2026.

La dernière échéance pour présenter les documents justificatifs est le **15 novembre 2027**.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Nia González
(egonzalez@llull.cat)

LES ÉLÉMENTS PROMOTIONNELS

Subventions pour élaborer des matériels de promotion

OBJET

Afin de réaliser les activités suivantes pendant l'année de concession de la subvention :

- La traduction d'extraits d'œuvres écrites en catalan ou en aranais à des fins promotionnelles.
- La production de brochures afin de promouvoir la littérature catalane ou aranaise à l'étranger.
- La production de matériels de promotion dans n'importe quel format (imprimé, numérique et/ou audiovisuel).

BÉNÉFICIAIRES

Les professionnels indépendants ou les organismes, publics ou privés, espagnols ou étrangers.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les coûts éligibles sont :

- La traduction de l'extrait d'un ouvrage.
- La rédaction et la traduction d'un texte original sur l'auteur et/ou son œuvre.
- La recherche et la traduction d'articles de presse ou de critiques.
- Le coût de la production éditoriale (conception, mise en page et impression).
- Le coût de la production audiovisuelle (production technique, traduction et sous-titrage).

L'extrait ne peut pas représenter plus de 20 % du texte de l'ouvrage original.

Les pièces justificatives (factures, preuves de paiement, etc.) doivent être datées de l'année de l'appel.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette subvention a un seul appel :

- **Appel unique** : du 7 avril au 30 juin 2026.

Il est possible de soumettre plusieurs demandes par appel.

La dernière échéance pour la présentation des documents justificatifs est le **31 octobre 2026**.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

LES RÉSIDENCES DE TRADUCTION

Séjours en Catalogne de traducteurs/ -trices internationaux de littérature catalane

OBJET

Financement des frais liés au séjour en Catalogne de traducteurs internationaux de littérature catalane.

BÉNÉFICIAIRES

Les traducteurs et traductrices se consacrant à la traduction d'ouvrages de littérature catalane pour effectuer des séjours en Catalogne d'une durée de deux à six semaines (à l'exception du mois d'août).

Les bénéficiaires pourront loger dans un appartement situé sur le campus de l'Université Autonome de Barcelone (UAB).

Peuvent prétendre à ces subventions les traducteurs et traductrices étrangers qui traduisent un ouvrage de littérature catalane (fiction, poésie, théâtre, jeunesse ou non-fiction), sont domiciliés à l'étranger et disposent d'un contrat avec une maison d'édition pour traduire l'ouvrage.

FRAIS SUBVENTIONNABLES

Les frais de manutention au cours de la résidence de traduction en Catalogne :

- Les frais de déplacement (aller et retour entre le pays de résidence et la Catalogne)
- Les déplacements en classe affaires ou première classe, l'essence, les péages, les taxis, les transports urbains et les parkings ne sont pas subventionnables.
- Les frais de logement dans un appartement du campus de l'Universitat Autònoma de Barcelona (UAB), à travers une subvention en espèces.

DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES

Cette subvention a un seul appel :

- **Appel unique** : du 16 février au 14 mai 2026.

La dernière échéance pour présenter les documents justificatifs est le **15 décembre 2026**.

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Maria Jesús Alonso
(mjalonso@llull.cat)

Le programme pour traductrices et traducteurs

Programme pour la promotion du patrimoine littéraire en langue catalane et aranaise

OBJECTIFS

- Renforcer le rôle des traducteurs littéraires du catalan et de l'occitan (dans sa version aranaise) vers d'autres langues en tant que prescripteurs internationaux dans le secteur éditorial.
- Favoriser la promotion internationale du patrimoine littéraire en langue catalane et occitane (dans sa version aranaise). Afin de définir le périmètre des auteurs concernés par ce programme, nous considérerons comme auteurs patrimoniaux ceux qui sont morts avant 2016 et ont contribué de manière significative au corpus de la littérature catalane.
- Favoriser l'apparition sur le marché de nouveaux traducteurs de littérature catalane et aranaise et encourager leur développement professionnel.

CONCEPTS

- Les honoraires correspondant à la traduction d'un extrait d'une œuvre appartenant au patrimoine littéraire en catalan et occitan (dans sa variété aranaise).
- Les honoraires correspondant à l'élaboration d'un dossier de promotion au sujet de l'auteur et de l'œuvre dont on traduira l'extrait.

DOCUMENTS

- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae.
- Plan de promotion de l'extrait et du dossier de promotion :
 - a) la liste des maisons d'édition internationales auxquelles on prévoit de présenter l'ouvrage ainsi que le calendrier d'exécution.
 - b) le contenu du dossier de promotion.
- Devis.
- Extrait de l'ouvrage en catalan ou occitan (dans sa variété aranaise).

POUR LES DEMANDES D'INFORMATION

Mme Rosa Crespi (rcrespi@llull.cat)

Le *Fellowship* Llull

En 2026, l'Institut organise la 25^e édition du *fellowship* pour éditeurs et agents internationaux. Elle aura lieu à Barcelone en septembre, à l'occasion de la 44^e édition de la Semaine du livre en catalan.

HISTOIRE

Organisé pour la première fois en 2007 afin de préparer la participation de la culture catalane au Salon de Francfort en tant qu'invitée d'honneur, le *fellowship* fut conçu pour promouvoir la traduction d'ouvrages écrits en catalan vers d'autres langues afin d'atteindre de nouveaux marchés. Depuis, 220 professionnels de 45 pays y ont participé.

OBJECTIF

Le but du programme est d'offrir aux participants une vision exhaustive de la littérature catalane et de leur donner la possibilité de faire du réseautage avec les maisons d'édition et les agences littéraires catalanes.

L'IRL prendra en charge le logement et les autres frais relatifs au programme (excepté le déplacement à Barcelone).

DATES DE DEPÔTS DES DEMANDES

Il faudra présenter la demande de participation du 16 mars au 15 mai 2026.

Les autres services

L'Institut promeut la création de réseaux entre éditeurs et agents internationaux et le secteur de l'édition en catalan. Nous serons ravis de mettre en contact les professionnels étrangers de l'édition avec des auteurs, des éditeurs et des agents catalans.

BOOKS IN CATALAN

booksincatalan.llull.cat : pour découvrir un outil professionnel plein de livres écrits en catalan qui attendent d'être découverts et dévorés par les lecteurs internationaux.

TRAC

llull.cat/trac : pour savoir quels ouvrages de littérature catalane ont été traduits.

TRADUCAT

llull.cat/traducacat : pour connaître les traducteurs littéraires du catalan vers d'autres langues.

L'Institut Ramon Llull est membre fondateur du [Réseau Européen de Traduction Littéraire \(ENLIT\)](#). Ce réseau vise à soutenir le développement de bourses de traduction pour fomenter l'intérêt et la visibilité de la littérature dans les pays partenaires et à l'échelle internationale. Il comprend la participation active de 30 institutions.

L'équipe de Littérature Llull

Siège central

Avinguda Diagonal, 373 — 08008 Barcelona — Tél. +34 934 67 80 00
litterature@llull.cat — www.llull.cat — [@IRLlull](https://www.instagram.com/IRLlull)



Izaskun Arretxe
Head of the Department
of Literature
iarretxe@llull.cat



Gemma Gil
Coordinatrice du
département
ggil@llull.cat



Julià Florit
Fiction, Littérature
jeunesse, Comic,
Festivals et Résidences
jflorit@llull.cat



Carles Navarrete
Fiction, Non-fiction et
Classiques modernes
cnavarrete@llull.cat



Maria Jesús Alonso
Gestion des subventions de
traduction, de promotion
et d'accueil en résidence
mjalonso@llull.cat



Rosa Crespi
Gestion des subventions pour
les ouvrages illustrés et
les éléments promotionnels
rcrespi@llull.cat



Misia Sert
Poésie, Théâtre et
Traducteurs
msert@llull.cat



Nia González
Littérature jeunesse et
gestion des subventions
pour la production éditoriale
egonzalez@llull.cat



Annabel Garcia
Gestion budgétaire
agarcia@llull.cat



Dolors Oliveras
Communication : site web
et documentation
doliveras@llull.cat

Les bureaux Llull à l'étranger



Paris

50, rue Saint-Ferdinand
75017 Paris
France
+33 (0) 142 66 02 45

Cesc Puigbaldoyra
fpuig@llull.cat



Berlin

Friedrichstrasse 185
10117 Berlin
Deutschland
+49 (0) 30 208 86 43 24

Sílvia González
sgonzalez@llull.cat

London

17 Fleet Street
EC4Y 1AA London
United Kingdom
+44 (0) 2078420852
london@llull.cat

New York

655 Third Ave.
Suite 1830
10017 New York
United States of America
+1 6464213548
newyork@llull.cat

À PROPOS DE NOS SUBVENTIONS

Les formulaires et documents nécessaires pour les demandes de subvention sont accessibles via le [bureau virtuel](#), la plateforme de soumission des demandes.

Les résumés publiés dans cette brochure sont fournis à titre informatif uniquement et n'ont aucune valeur juridique contraignante.

Si vous souhaitez être informé des dates des appels et des dernières nouveautés nous vous invitons à vous inscrire à l'un de nos bulletins adressés aux traducteurs, aux éditeurs et aux programmeurs de festivals sur literature@lull.cat.



Bureau virtuel

llull institut
ramon llull

www.llull.cat
[@IRLLull](https://twitter.com/IRLLull)



Téléchargez-moi